

Revalorisation des bourses attribuées par l'ENS de Lyon (+5 %)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2026-023 du 24 février 2026 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 6 mars 2026,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2026, prend la délibération suivante :

Article 1

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social et d'attractivité, l'école a choisi de soutenir le pouvoir d'achat des étudiants bénéficiaires de dispositifs spécifiques.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés une **augmentation de 5 %** du montant mensuel des bourses, à l'initiative de l'établissement, destinées aux étudiants.

Article 2

L'augmentation s'applique aux dispositifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Type de bourse	Ancien Montant mensuel (jusqu'au 31 août 2026 2026)	Nouveau montant (+5%) à compter du 1 ^{er} septembre 2026
Bourse Ampère	1 000€/mois	1 050€/mois
Bourse Cécile DeWitt-Morette	1 000€/mois	1 050€/mois
Bourse Palestine (Master et doctorat)	1 000€/mois	1 050€/mois
Bourse pour les Normalien.ne.s élèves admis à titre étranger (NATE)	1 000€/mois	1 050€/mois

Article 3

Les nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026 et restent applicables jusqu'à modification ou abrogation par une délibération ultérieure du Conseil d'administration.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 mars 2026

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon